



Séance du Conseil Municipal du 22 FEVRIER 2023



Procès-Verbal de Séance

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-deux février à 18 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de Demandolx, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le local habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Baptiste GAGLIO, Maire.

Date de la convocation : 13 février 2023.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 10

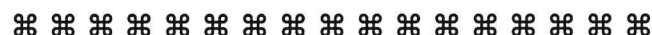
Nombre de conseillers municipaux présents : 8

Présents : M. GAGLIO Baptiste, M. CHERCHI Denis, M. LAFON Thierry, Mme SCHMIDT Isabelle, M. PIERRISNARD Christian, M. DUFLOT Christian, Mme GRAHOVAC Ludivine, M. MANGIAPIA Christophe.
Formant la majorité des membres en exercice.

Procuration :

Absents excusés : Mme CORNET Solange, M. MAGNETTO Daniel.

A été nommé secrétaire de séance : Mme GRAHOVAC Ludivine en application de l'article L.2121-15 du CGCT.



1. Secrétariat de séance, pouvoir(s) et Signature de la feuille d'émargement

Monsieur le Maire prend la présidence de la séance ainsi que la parole. Il propose de désigner Madame GRAHOVAC Ludivine comme secrétaire de séance.

Madame GRAHOVAC Ludivine est désignée en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire dénombre 8 conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice et constate que le quorum posé par les articles L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales est atteint.

2. Ordre du jour de la séance du Conseil Municipal

Monsieur le Maire présente à l'assemblée l'ordre du jour de la séance du Conseil Municipal :

- ↳ Approbation du procès-verbal de la séance du 18 janvier 2023.
- ↳ Délibération N°1 / 2023-011 : Demande de subvention – Etude – Valorisation du site de Ville – Commune de Demandolx
- ↳ Délibération N°2 / 2023-012 : Demande de subvention – Création piste DFCI – Commune de Demandolx.
- ↳ Informations diverses.
- ↳ Questions diverses.

3. Approbation du procès-verbal de la séance du 18 janvier 2023

Le Maire invite les conseillers à formuler des remarques sur la rédaction du procès-verbal du 18 janvier 2023. En l'absence d'observations, le Conseil Municipal approuve ce procès-verbal.

4. Délibération N°1/2023-011 : Demande de subvention – Etude valorisation du site de Ville – Commune de Demandolx

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la collectivité, consciente de la fragilité de son site de Ville et de son potentiel patrimonial souhaite lancer une étude d'aménagement et de valorisation de ce site.

Il indique au Conseil Municipal que cette étude vise à définir un projet et à donner un estimatif des coûts d'intervention (travaux sur le bâti, choix de valorisation etc...). L'étude préalable consistera à réaliser un état sanitaire complet des maçonneries du château, de l'église et des constructions principales. Elle permettra de réaliser un état des lieux qui identifiera les zones altérées en proposant les travaux nécessaires à la pérennité des ouvrages, à la sécurisation et à la valorisation du site au travers de son esthétique paysagère, monumentale et son accessibilité.

Le coût prévisionnel de l'étude est estimé à la somme de DIX SEPT MILLE HUIT CENT TRENTE HUIT EUROS H.T. (17 838.00 € H.T) soit un coût total pour l'étude de VINGT ET UN MILLE QUATRE CENT CINQ EUROS ET SOIXANTE CENTS T.T.C. (21 405.60 € T.T.C.).

L'échéancier de réalisation de cette étude est le suivant :

- Date de lancement de l'étude : Mars 2023
- Date prévisionnelle de démarrage de l'étude : Avril 2023
- Date prévisionnelle de fin de l'étude : Septembre 2023

Pour le financement de cette opération, le Conseil Départemental est susceptible d'accorder une subvention au titre du Fond Départemental d'Aide aux Communes (FODAC) ainsi que le Conseil Régional.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de présenter un dossier de demande de subvention auprès de ces instances.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir délibéré :

- Considérant l'intérêt et la nécessité de cette opération :
 - ↳ **Décide de solliciter** une subvention d'un montant de 7 847.00 € au titre du FODAC auprès du Conseil Départemental,
 - ↳ **Décide de solliciter** une subvention de 36% auprès du Conseil Régional.
 - ↳ **Approuve** le plan de financement suivant :

✓ montant de l'étude TTC	21 405.60 €
✓ montant HT des travaux	17 838.00 €
✓ subvention Conseil Départemental / FODAC	7 847.00 €
✓ subvention Conseil Régional 36%	6 421.68 €
✓ autofinancement	3 569.32 €
✓ TVA à la charge de la commune	3 567.60 €

- ↳ **Mandate** Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces afférentes à cette décision.

Détail des votes du scrutin

Membres du Conseil Municipal	Présent	Absent	Pouvoir à	Vote contre	Vote pour	Abstention
Baptiste GAGLIO	X				X	
Solange CORNET		X				
Christian DUFLOT	X				X	
Denis CHERCHI	X				X	
Ludivine GRAHOVAC	X				X	
Thierry LAFON	X				X	
Daniel MAGNETTO		X				
Christophe MANGIAPIA	X				X	
Christian PIERRISNARD	X				X	
Isabelle SCHMIDT	X				X	
TOTAL				0	8	0

Sens du vote :

Adoption Rejet : Unanimité Majorité

Nombre de voix pour : 8

Nombre de voix contre : 0

5. Délibération N°2/2023-012 : Demande de subvention – Création piste DFCI – Commune de Demandolx

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la municipalité à engager des études préliminaires de réparation d'ouvrages d'art pour son pont du Paoutas afin de définir les travaux à réaliser sur cet ouvrage d'art.

Dans son rapport préliminaire, la Société DIADES en charge de l'étude a insisté sur l'état pathologique de cet ouvrage d'art qui nécessite une attention particulière et conclut par la réalisation d'un programme d'investigations complémentaires d'études et de travaux d'un montant de 5.1 million d'euros sur 4 ans. Des mesures d'urgences ont donc été préconisées à savoir une limitation de tonnage des véhicules à 3 tonnes 5 et d'une hauteur supérieure 3 mètres 50. A ces mesures restrictives, il a également été préconisé d'installer une instrumentation spécifique (capteurs) sur le pont afin de pouvoir réaliser un suivi régulier de son état.

Toutefois, ces mesures ne sont pas sans conséquences sur l'accès au pont du Paoutas pour les services d'urgences (notamment les véhicules de secours supérieurs à 3 tonnes 5 et d'une hauteur supérieure à 3 m 50) et les véhicules de déneigement qui ne peuvent emprunter ce pont compte tenu de la limitation de tonnage.

Une réflexion est engagée actuellement sur la réparation de ce pont compte tenu du coût de sa réparation ou de sa reconstruction.

Dans ce contexte, l'étude d'une déviation routière de cet ouvrage semble pertinente et réaliste dans la mesure où un tracé historique de la voie communale existe en amont de l'ouvrage en question.

En conséquent, après discussion, il apparaît inévitable et urgent, dans un premier temps de créer une piste au droit du Pont du Paoutas afin de permettre aux véhicules et principalement

aux véhicules d'urgences (incendie et secours) d'intervenir sans aucunes restrictions de tonnage et de hauteur.

Le coût prévisionnel pour l'ouverture de cette piste DFCI est estimé à la somme de CENT VINGT CINQ MILLE EUROS H.T. (125 000.00 € H.T) soit un coût total des travaux de CENT CINQUANTE MILLE EUROS T.T.C. (150 000.00 € T.T.C.).

L'échéancier de réalisation de ce projet est le suivant :

- Date prévisionnelle de démarrage de l'opération : Mai 2023
- Date prévisionnelle de fin de l'opération : juin 2023

Pour le financement de cette opération, l'Etat est susceptible d'accorder une subvention au titre du fonds vert.

Il propose à l'assemblée de présenter un dossier de demande de subvention auprès de cette instance.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir délibéré :

Considérant l'intérêt et la nécessité de cette opération :

DECIDE de solliciter

- **Décide de solliciter** une subvention d'un montant de 80% auprès de l'Etat au titre du fond vert,
- **Approuve** le plan de financement suivant :
 - ✓ montant des travaux TTC 150 000.00 €
 - ✓ montant HT des travaux 125 000.00 €
 - ✓ subvention Etat / Fonds verts 100 000.00 €
 - ✓ autofinancement 25 000.00 €
 - ✓ TVA à la charge de la commune 25 000.00 €
- **Mandate** Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces afférentes à cette décision.

Détail des votes du scrutin

Membres du Conseil Municipal	Présent	Absent	Pouvoir à	Vote contre	Vote pour	Abstention
Baptiste GAGLIO	X				X	
Solange CORNET		X				
Christian DUFLOT	X				X	
Denis CHERCHI	X				X	
Ludivine GRAHOVAC	X				X	
Thierry LAFON	X				X	
Daniel MAGNETTO		X				
Christophe MANGIAPIA	X				X	
Christian PIERRISNARD	X				X	
Isabelle SCHMIDT	X				X	
TOTAL				0	8	0

Sens du vote :

Adoption

Rejet :

Unanimité

Majorité

Nombre de voix pour : 8

Nombre de voix contre : 0

6. Informations diverses

Sans objet

7. Questions diverses

Sans objet

8. Signature du registre des délibérations de la séance

Monsieur le Maire invite la secrétaire de séance, Madame GRAHOVAC Ludivine, à signer le registre des délibérations qui ont été prises lors de la séance du 22 février 2023.

La séance est levée à 19 H 10.

Baptiste GAGLIO
Maire de Demandolx



Ludivine GRAHOVAC
La secrétaire de Séance

